Concertation publique

RTE – Renforcement du réseau de transport d'électricité entre les postes d'Eguzon et de Marmagne

Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture de la concertation organisée à Ambrault

30 septembre 2026 - Salle polyvalente – 18 h 30 – 20 h 30

Le déroulé

La réunion publique s'est tenue en plusieurs étapes :

- introduction et accueil des participants par l'animateur ;
- présentation des garantes de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP),
- présentation du contexte du projet, de ses objectifs et de ses caractéristiques techniques ;
- exposé des fuseaux de passage potentiels proposés à la concertation ;
- description de la concertation, son calendrier et les modalités d'information et de participation du public ;
- temps d'échanges avec le public.

Les intervenants

L'équipe projet RTE :

- Cyril Mounier, responsable du projet,
- Olivier Brisset, responsable de la concertation,
- Xavier Bouet, chargé de la concertation.

Garantes de la Commission Nationale du Débat Public : Jessica Raclot et Brigitte Chalopin.

Deux interprètes en langue des signes françaises (LSF) étaient également présentes pour traduire la réunion en direct.

La participation

La réunion publique a rassemblé 88 participants présents dans la salle. Plus de 500 personnes se sont ponctuellement connectées sur la retransmission de la réunion sur YouTube, dont 17 personnes ont suivi la réunion en intégralité.

19 participants ont pris la parole lors de la réunion. Aucune contribution écrite n'a été recueillie.

Les contenus présentés

Le diaporama commenté pendant la réunion est accessible sur le site de la concertation : les documents de la concertation.

La retransmission vidéo :

Le replay de la réunion publique est accessible sur le lien suivant : replay vidéo

Présentation des garantes de la CNDP

Brigitte Chalopin, garante nommée par la CNDP, prend la parole pour présenter la Commission Nationale du Débat public et son rôle de garante. Elle rappelle que la CNDP est une autorité administrative indépendante créée en 1995. Sa mission est de garantir un droit essentiel : celui pour toute personne d'être informée et de pouvoir participer aux décisions ayant un impact sur l'environnement. La CNDP est indépendante et ne se prononce pas sur l'opportunité des projets. Son rôle est de créer les conditions d'une information complète et accessible et d'un dialogue serein.

Pour assurer cette mission, la CNDP a nommé les deux garantes en février 2026 : Jessica Raclot et Brigitte Chalopin.

Jessica Raclot, garante nommée par la CNDP, prend la parole et rappelle que les garantes sont des tierces indépendantes, désignées au regard de leur expérience. Elles ne représentent pas RTE et ne sont pas des experts du projet. Leur rôle n'est pas de se prononcer sur le projet ou sur le choix du fuseau, mais de veiller à la qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations, afin que chacun puisse s'exprimer librement, que les différentes questions, les arguments et les propositions puissent être entendus et que RTE y apporte des réponses.

En amont de la concertation, les garantes ont travaillé avec RTE à sa préparation et formulé des recommandations pour rendre le dossier de concertation accessible, ainsi que pour adapter les outils d'information et les modalités de concertation. Il s'agit notamment de veiller à la diversité des publics et des types d'événements organisés pour aller à leur rencontre, sans se limiter aux réunions publiques et à la plateforme participative. Pendant la concertation, le rôle des garantes est d'observer les conditions de son déroulement et de veiller au respect des principes qui l'encadrent. Le public peut les solliciter directement via leurs coordonnées qui sont disponibles sur le site internet et dans les documents d'information.

À l'issue de la concertation, les garantes rédigeront et rendront public un bilan rendant compte de son déroulement, des réponses apportées et des arguments exprimés par le public. Elles formuleront également des recommandations pour la suite de la concertation.

Enfin, **Brigitte Chalopin** rappelle que la concertation n'est ni un vote ni un référendum. Elle doit permettre à chacun d'exprimer son point de vue et de l'argumenter. RTE reste responsable de ses décisions, mais devra indiquer les enseignements tirés de la concertation, préciser les propositions retenues ou non et expliquer ses choix, notamment concernant le fuseau de moindre impact. Elle souhaite une bonne réunion et de bons échanges à l'ensemble des participants.

Présentation du projet par l'équipe projet RTE

David Pivot, responsable des projets pour RTE dans la région Ouest, prend la parole et souhaite la bienvenue aux participants. Il indique que cette réunion publique marque le lancement de la concertation préalable du public, qui se déroulera jusqu'au 22 novembre. Il rappelle qu'il s'agit d'une étape essentielle du projet, permettant à chacun, citoyen ou association, de s'exprimer, de donner son avis et de poser des questions. Il souligne l'importance accordée à la qualité des échanges et aux réponses qui seront apportées par l'équipe projet.

Il rappelle les missions de RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité. Dans le cadre de sa mission de service public, RTE garantit l'alimentation électrique de chacun, à tout moment et partout. L'entreprise exploite, maintient et développe plus de 100 000 km de lignes électriques.

Il précise que RTE est un acteur clé de la transition énergétique. Le paysage énergétique français est appelé à évoluer, avec une augmentation de la production d'électricité décarbonée et de la consommation d'électricité, notamment liée au transfert des usages vers l'électricité dans l'industrie et la mobilité. Dans ce contexte, le plan d'adaptation du réseau prévoit le développement de celui-ci au cours des quinze prochaines années pour répondre à ces évolutions. Trois grandes priorités sont identifiées : renouveler le réseau existant et l'adapter au changement climatique, raccorder les nouveaux sites industriels et les moyens de production décarbonée, et renforcer la structure du réseau électrique français.

La région Centre-Val de Loire est particulièrement concernée par ces enjeux. Située au cœur des grands échanges d'électricité en France et en Europe, elle constitue un carrefour stratégique du réseau électrique. Les besoins de renforcement du réseau seront importants au cours des prochaines décennies. Le projet Éguzon-Marmagne s'inscrit dans cette dynamique de renforcement durable du réseau, afin d'accompagner la transition énergétique.

Xavier Bouet, chargé de concertation pour RTE, présente l'entreprise. RTE est le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité. Ses missions de service public sont financées par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE). Le réseau exploité par RTE fonctionne à des niveaux de tension compris entre 63 000 et 400 000 volts et constitue le plus important réseau de transport d'électricité d'Europe. RTE se situe entre les producteurs d'électricité (centrales nucléaires, photovoltaïques, éoliennes, centrales hydrauliques…), et Enedis, qui assure la distribution de l'électricité aux particuliers. RTE conclut également des contrats de raccordement au réseau avec certains clients, notamment le réseau ferré et les grands industriels.

Xavier Bouet présente ensuite les quatre missions de service public de RTE :

- garantir la fourniture d'électricité sur l'ensemble du territoire français ;
- assurer la maintenance des ouvrages afin de préserver le bon état du réseau électrique ;
- réaliser des études sur l'évolution future de la consommation et de la production d'électricité ;
- développer le réseau électrique pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Cyril Mounier, responsable du projet, prend la parole pour présenter plus spécifiquement le projet de renforcement du réseau entre les postes d'Éguzon et de Marmagne. Il explique que ce projet répond à un enjeu national, dans le cadre de l'ambition française de réduire la dépendance aux énergies fossiles. Aujourd'hui, la France dépend encore largement des énergies fossiles, alors que l'électricité représente environ un quart de la consommation d'énergie. La réduction de cette dépendance répond à la fois à un enjeu d'indépendance énergétique et à un enjeu climatique. L'abandon progressif des énergies fossiles doit notamment se traduire par la poursuite des efforts de sobriété et d'efficacité énergétique, afin de réduire la consommation globale d'énergie, mais également par une augmentation de la part de l'électricité dans les consommations, qui pourrait représenter plus de la moitié des usages.

Cyril Mounier rappelle que la France dispose de différentes capacités de production d'électricité, notamment nucléaire, solaire et éolienne, et qu'elle sait produire de l'électricité de manière décarbonée. L'augmentation de la production électrique doit ainsi permettre de répondre à la hausse des consommations liée notamment aux nouveaux usages, tels que les véhicules électriques, les pompes à chaleur ou encore la décarbonation de l'industrie.

Il présente ensuite les grands équilibres de production et de consommation d'électricité à l'échelle nationale. L'ouest et le sud du pays disposent notamment d'importantes capacités de production solaire ainsi que de la production éolienne sur la façade atlantique. Dans la partie nord du pays, les

besoins de consommation d'électricité sont importants. Le Berry se situe au milieu de cette ossature des flux d'électricité nord-sud. Dans ce contexte, RTE prépare un projet de renforcement du réseau.

Le projet répond ainsi à un enjeu pour le système électrique français, mais également à une opportunité économique locale. Il peut notamment contribuer à atteindre les objectifs régionaux en matière de développement des énergies renouvelables, avec par exemple le développement de l'agrivoltaïsme. Il doit également favoriser le développement économique et industriel local. Cyril Mounier cite notamment le projet de centre de données de Google à proximité de Châteauroux comme illustration concrète de cette dimension.

Le projet consiste à créer une nouvelle ligne aérienne à 400 000 volts entre Éguzon et Marmagne.

Sur le territoire concerné, plusieurs lignes électriques sont déjà présentes. Il est intéressant de noter que réseau électrique constitue une forme de « goulet d'étranglement » : quatre lignes électriques arrivent et deux en repartent. Le développement du réseau nécessite donc la création de capacités supplémentaires. Une ligne à 400 000 volts existante a déjà été modernisée afin d'augmenter ses capacités de transit. RTE a cherché à optimiser cet ouvrage existant, ce qui permet de répondre aux besoins jusqu'à l'horizon 2030. Au-delà, la construction d'une ligne électrique supplémentaire sera nécessaire.

Le secteur comprend également des lignes à 225 000 volts entre Éguzon et Marmagne, dont l'une aura bientôt un siècle et arrive en fin de vie. Dans le cadre de l'optimisation des infrastructures, une déconstruction partielle de cette ligne est prévue, car les besoins seront assurés par la nouvelle ligne 400 000 volts créée entre Éguzon et Marmagne. La partie nord de la ligne sera toutefois conservée afin de servir un producteur d'électricité.

La nouvelle ligne sera composée de deux circuits électriques portés par les mêmes pylônes. Ceux-ci auront une hauteur d'environ 50 mètres et seront espacés d'environ 500 mètres. Sur les 100 kilomètres séparant Éguzon de Marmagne, environ 200 pylônes seraient ainsi construits dans le cadre du projet.

Cette nouvelle ligne permettra d'assurer une puissance de transit de 5 400 MW. À titre d'ordre de grandeur, cette puissance représente environ deux fois la consommation électrique de la région Centre-Val de Loire. Elle représente également environ 100 fois la production du barrage d'Éguzon, illustrant l'ampleur nationale des flux concernés.

Le territoire concerné par le projet comprend deux départements, le Cher et l'Indre, ainsi que 128 communes et environ 150 000 habitants.

Cyril Mounier présente ensuite les principaux chiffres du projet :

- 100 km (environ) de ligne électrique aérienne à 400 000 volts à construire (≈ 200 pylônes)
- 73 km (environ) de ligne électrique aérienne à 225 000 volts à supprimer (≈ 210 pylônes)
- un coût estimé à 300 millions d'euros
- une capacité de 5 400 MW.

Enfin, il rappelle que la solution privilégiée est bien la création d'une ligne aérienne à deux circuits. D'autres solutions techniques ont été étudiées mais n'ont pas été retenues, en particulier la solution en ligne souterraine. Pour le courant alternatif, cette solution souterraine est adaptée à des niveaux de tension inférieurs. Pour le courant continu, elle est principalement utilisée pour les interconnexions entre les pays et nécessite la construction de stations de conversion qui représentent des coûts pouvant atteindre plusieurs milliards d'euros.

Les fuseaux de passage proposés à la concertation

Olivier Brisset, responsable de la concertation pour RTE, présente la démarche suivie pour définir les fuseaux de passage potentiels de la ligne. Il explique que la réflexion est menée au sein d'une aire d'étude, validée par le préfet lors d'une première réunion de concertation avec les acteurs locaux en décembre 2025.

La définition des fuseaux s'appuie sur un premier recensement des différents enjeux présents au sein de l'aire d'étude. Il s'agit notamment d'éviter les principales aires urbaines, notamment Châteauroux et Issoudun, ainsi que les villages. Les enjeux environnementaux ont également été recensés, parmi lesquels le site Natura 2000 de la vallée de l'Indre, les espaces naturels sensibles (ENS) et les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). D'autres enjeux ont été pris en compte, notamment les sites patrimoniaux et les monuments historiques, les ressources en eau et les captages d'eau, ainsi que les infrastructures existantes, telles que les éoliennes et les antennes de télécommunication. Les sites archéologiques ont également été recensés.

Au sein de cette aire d'étude, plusieurs hypothèses de fuseaux ont ensuite été étudiées. Un fuseau correspond à une zone de passage possible pour la future ligne, pouvant aller de quelques centaines de mètres à un ou deux kilomètres de largeur.

Olivier Brisset précise que la conception des fuseaux suit une logique « ERC » : éviter, réduire et compenser. Il s'agit en premier lieu d'éviter les enjeux identifiés, puis, lorsque cela n'est pas possible, de réduire les incidences et, en dernier recours, de prévoir des mesures de compensation.

Huit hypothèses de fuseaux sont proposées à ce stade : quatre fuseaux au sud et quatre fuseaux au nord. Ces fuseaux convergent au niveau de Châteauroux afin de permettre la desserte de la ZAC d'Ozans. Trois jonctions sont également prévues afin de permettre de passer d'un fuseau à un autre.

Fuseau A :

- Principe d'élaboration du fuseau : regroupement avec la ligne aérienne 225 000 volts Éguzon-Mousseaux
- Longueur du fuseau : environ 39 km
- Particularités : élargissement du fuseau au niveau de la commune de Maillet pour permettre plusieurs possibilités d'évitement du château de Charon, évitement du bourg d'Ardentes avec un regroupement avec le fuseau B

Fuseau B :

- Principe d'élaboration du fuseau : substitution à la ligne aérienne 225 000 volts Éguzon-Marmagne qui sera déposée
- Longueur du fuseau : environ 39 km
- Particularités : élargissement au niveau de la carrière de Gournay pour envisager plusieurs possibilités de franchissement, élargissement au niveau du bourg de Jeu-Les-Bois pour envisager différentes possibilités de contournement

Fuseau C

- Principe d'élaboration du fuseau : regroupement avec la ligne aérienne existante 400 000 volts Éguzon-Marmagne
- Longueur du fuseau : environ 39 km
- Particularités : pour des contraintes techniques, les croisements avec la ligne 400 000 volts doivent être évités au maximum

Fuseau D :

- Principe d'élaboration du fuseau : construction en site vierge d'infrastructures RTE
- Longueur du fuseau : environ 47 km
- Particularités : évitement des principaux boisements et zones habitées

Fuseau E

- Principe d'élaboration du fuseau : construction en site vierge entre Sainte-Fauste et Reuilly, regroupement possible avec les lignes 225 000 volts au nord entre Reuilly et Marmagne
- Longueur du fuseau : environ 58,5 km
- Particularités : enjeux habitats et environnementaux plus restreints sur la partie sud, variantes au niveau de Preuilly pour l'évitement par le nord ou le sud du bourg

Fuseau F

- Principe d'élaboration du fuseau : regroupement avec la ligne aérienne à 225 000 volts Mousseaux-Paudy sur 22 km puis passage en site vierge
- Longueur du fuseau : environ 51 km
- Particularités : élargissement au niveau de Lazenay pour prise en compte des implantations d'éoliennes, ce fuseau rejoint le fuseau E au niveau de Preuilly

Fuseau G

- Principe d'élaboration du fuseau : Substitution avec la ligne 225 000 volts Éguzon-Marmagne sur environ 10 km puis regroupement avec la ligne 400 000 volts existante Éguzon-Marmagne
- Longueur du fuseau : environ 47 km
- Particularités : pour des contraintes techniques, les croisements avec la ligne 400 000 volts doivent être évités au maximum

Fuseau H

- Principe d'élaboration du fuseau : regroupement avec la ligne aérienne 400 000 volts Éguzon-Marmagne sur environ 13 km puis regroupement avec la ligne aérienne 225 000 volts Éguzon-Marmagne
- Longueur du fuseau : environ 50 km
- Particularités : deux variantes possibles sur la commune de Villeneuve-sur-Cher pour l'évitement par l'Ouest ou par l'Est

Enfin, il précise que 3 jonctions ont été imaginé pour permettre un passage d'un fuseau à un autre :

- Jonction entre les fuseaux E et F : sur les communes de Saint-Valentin et Lizeray
- Jonction entre les fuseaux G et F : sur les communes de Brives et Thizay
- Jonction entre les fuseaux G et F : sur les communes de Lazenay, Saint-Georges-sur-Arnon et Poisieux

La concertation et ses modalités

Olivier Brisset présente les objectifs de la concertation :

- Informer largement sur les caractéristiques du projet, sa temporalité et ses impacts
- Débattre de l'opportunité du projet, de ses objectifs, de ses caractéristiques et des alternatives
- Enrichir l'analyse des fuseaux et proposer des modifications
- Recueillir les avis du public pour éclairer le choix du fuseau de moindre impact

Pour informer le public sur la tenue de la concertation, plusieurs actions ont été déployées : envoi de près de 100 000 flyers dans les boites aux lettres, affichage légal dans les 128 communes, annonces

légales et parution dans la presse locale, sport radio, envoi de SMS, post sur les réseaux sociaux, mise à disposition de documentation en mairie et sur le site internet de la concertation.

Pour participer, divers évènements sont organisés pendant toute la durée de la concertation :

- Des réunions publiques territoriales ;
- Des visites de terrain en bus accompagnées par l'équipe RTE, samedi 17 octobre et 14 novembre ;
- Débats mobiles / rencontres de proximité sur les marchés et évènements locaux du territoire ;
- Une réunion publique de synthèse à Issoudun.

Toutes les dates de ces rencontres sont précisées sur le site internet de la concertation : https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/renforcement-reseau-electrique-entre-eguzon-marmagne#Laconcertation

Enfin, le public est aussi invité à partager son avis et ses questions sur le site internet de la concertation. Il est également possible de s'adresser aux garantes par mail ou par courrier.

Enfin, Olivier Brisset présente le calendrier du projet et les prochaines étapes. La concertation préalable du public se déroule actuellement et se tiendra jusqu'au 22 novembre. À l'issue de cette concertation, les différents fuseaux seront comparés afin de retenir un seul fuseau de moindre impact. Au premier trimestre 2027, Madame la Préfète réunira les acteurs institutionnels afin d'entériner le fuseau de moindre impact. Le tracé précis de la ligne sera ensuite défini et fera l'objet d'une demande d'autorisation. Le début des travaux est prévu en 2030, pour une mise en service de la ligne en 2032.

Échanges avec le public

Les caractéristiques techniques de la future ligne

Un participant demande, lorsqu'une nouvelle ligne suit le tracé d'une ligne existante, à quelle distance les deux lignes sont susceptibles d'être implantées et si les pylônes sont placés en quinconce ou côte à côte.

Cyril Mounier indique que pour une ligne à 400 000 volts les pylônes sont espacés d'environ 500 mètres, contre environ 300 mètres pour une ligne à 225 000 volts. Si la nouvelle ligne est implantée à proximité d'une ligne à 225 000 volts existante, les pylônes ne seront pas nécessairement positionnés aux mêmes endroits, mais RTE cherchera à les aligner autant que possible. L'implantation sera définie en discussion avec les exploitants agricoles et les propriétaires des parcelles. De plus, la nouvelle ligne nécessite une largeur d'environ 40 mètres et sera espacée au minimum de cette distance par rapport à la ligne existante.

Cyril Mounier précise qu'à ce stade, le travail porte sur la définition des fuseaux. Dans un second temps, RTE rencontrera les propriétaires afin de définir l'implantation des pylônes, pylône par pylône, avec l'objectif de limiter autant que possible les gênes pour les exploitants agricoles. Il sera par exemple possible d'implanter un pylône en bordure de parcelle lorsque cela est pertinent.

Un participant, habitant de la commune de Saint-Valentin rappelle que la concertation est obligatoire, mais également nécessaire. Il interroge RTE sur les échanges avec TDF (Télécommunication de France) concernant le passage envisagé de la ligne dans le secteur d'Issoudun. Il demande si des échanges ont eu lieu avec cet opérateur et si RTE a obtenu une réponse de TDF.

Cyril Mounier rappelle l'importance de la concertation que RTE met en œuvre sur l'ensemble de ses projets. Celle-ci concerne le public, mais également les élus, les acteurs locaux et les concessionnaires. Des échanges ont bien lieu avec TDF sur ce sujet, ainsi qu'avec d'autres concessionnaires, notamment la SNCF, les gestionnaires des autoroutes et Enedis. Ces différents enjeux ont été intégrés dans la définition des fuseaux. Cyril Mounier précise qu'un des fuseaux passe à proximité d'antennes TDF et rappelle qu'une ligne existante passe déjà au milieu des antennes. Cette configuration constitue donc une hypothèse réalisable qui est étudiée avec TDF.

Les impacts du projet sur les zones habitées : santé, valeur des biens immobiliers, insertion paysagère

Un participant réagit à la prise en compte des monuments et des châteaux dans le projet. Il s'interroge sur l'implantation d'une ligne dans une zone pavillonnaire et sur les risques pour la santé liés aux rayonnements électromagnétiques.

Olivier Brisset rappelle que certains des fuseaux présentés passent à proximité de hameaux et que certaines habitations sont contenues dans les fuseaux. Il précise que RTE n'implantera pas de pylône sur un terrain situé dans un lotissement. L'objectif est notamment d'éviter de créer de nouvelles situations de surplomb d'habitations. Concernant les champs électromagnétiques (CEM), Olivier Brisset indique qu'une visite est prévue afin d'échanger sur ce sujet. Des mesures seront réalisées sous des lignes existantes afin de mesurer les CEM et de permettre des comparaisons avec les niveaux associés aux outils et appareils électriques du quotidien.

Une habitante de Sainte-Fauste indique que, parmi les quatre fuseaux nord, sa commune est concernée par deux d'entre eux et estime que cela représente une répartition qui n'est pas équitable. Elle estime que plusieurs sujets ne sont pas suffisamment évoqués, notamment la hauteur des pylônes, la fiscalité, les impacts sur la faune et la flore, ainsi que les questions de santé et les appareils électriques. Elle demande également à quelle distance des habitations la ligne pourra être implantée.

Olivier Brisset indique que, quel que soit le fuseau retenu, le projet fera l'objet d'une étude d'impact approfondie portant notamment sur la faune, l'avifaune et la flore. Les enjeux environnementaux sont déjà pris en compte dans le choix des fuseaux. RTE travaille notamment avec Indre Nature et Nature 18 afin de bénéficier de leur connaissance du territoire, ainsi qu'avec un bureau d'études chargé d'identifier les principaux enjeux environnementaux.

Concernant la proximité avec les habitations, l'objectif est d'éviter de s'en approcher et d'éviter tout nouveau surplomb d'habitation. S'agissant de l'impact visuel et des champs électromagnétiques, Olivier Brisset rappelle que la réglementation fixe des seuils à ne pas dépasser, dans le cadre d'un corpus d'analyses portant sur ces questions depuis environ 40 ans. Il indique que les connaissances disponibles ne mettent pas en évidence d'effet des CEM sur la santé humaine. Il souligne néanmoins que la population exprime des inquiétudes et que RTE souhaite donc s'inscrire dans une démarche de précaution, en éloignant autant que possible la ligne des habitations. Il précise que certaines habitations sont situées à l'intérieur des fuseaux présentés, mais que la ligne ne passera pas au milieu des hameaux.

Brigitte Chalopin, garante de la CNDP revient sur la question de l'impact visuel. Elle indique que l'équipe RTE a produit des maquettes qui permettent de visualiser les différences d'échelle entre les différents types de pylônes. Les garantes ont visité et parcouru le territoire avec l'équipe projet. Elle invite les participants à venir voir les maquettes présentées dans la salle afin de mieux se rendre compte de la taille des pylônes.

Un habitant de Limeux regrette de ne pas avoir reçu le flyer dans sa boite aux lettres. Il souligne que le village est présenté comme étant évité alors que, sur la commune de Limeux, deux fuseaux sont présents et que l'un d'eux passe à moins de 200 mètres du centre du village. Il estime donc que le village n'est pas réellement évité. Il indique également être propriétaire d'une maison et s'interroge sur la perte éventuelle de valeur de son bien immobilier si une ligne est implantée à 200 mètres de celui-ci. Il demande ce qui est prévu pour les propriétaires en cas de perte de valeur des biens.

Olivier Brisset propose de revenir vers ce participant en fin de réunion afin de regarder plus précisément sur la carte la situation du fuseau au niveau de Limeux.

Il rappelle que RTE intervient dans le cadre d'un contrat de service public avec l'État. Lorsqu'un préjudice visuel est identifié pour une maison située aux abords de la ligne, un dispositif d'indemnisation est prévu. Une commission de préjudice visuel, créée par la préfecture et composée d'experts indépendants, notamment des agents immobiliers et des notaires, évalue le préjudice et en détermine le montant.

Un citoyen de la commune d'Ardentes revient sur la réponse concernant l'indemnisation d'un éventuel préjudice. Il demande s'il s'agit d'un fonds de RTE, financé par le tarif d'utilisation du réseau, et quel en est le montant. Il s'interroge sur l'ampleur des impacts à venir et sur les démarches que devront effectuer les personnes concernées, avec le risque de déceptions.

Cyril Mounier précise que le dispositif est décrit dans le contrat de service public entre RTE et l'État qui librement consultable sur internet. Il ne s'agit pas d'un fonds doté d'un montant fixé à l'avance et réparti entre les personnes concernées. Le montant du préjudice est évalué au cas par cas par une commission indépendante. RTE est soumis à la décision de cette commission. Il n'existe donc pas de somme préétablie. Cyril Mounier ajoute que si la concertation permet d'éviter les situations de proximité avec les habitations, le nombre de situations donnant lieu à indemnisation sera réduit. À l'inverse, les indemnisations seront plus nombreuses si des situations de proximité avec l'habitat ne pourraient pas être évitées.

<u>L'enjeu de fiscalité pour les communes concernées par la dépose de la ligne à 225 000 volts</u>

Carole Branchereau, maire de Chouday indique que sa commune est traversée par deux lignes, une à 400 000 volts et une à 225 000 volts, et que les habitants sont habitués à la présence de ces lignes. Elle demande pourquoi quatre fuseaux sont envisagés alors qu'une ligne doit être démantelée, et pourquoi il ne serait pas possible de reconstruire la nouvelle ligne sur l'emprise existante. Elle souligne que la population est habituée à voir les lignes, que les collectivités bénéficient de leur présence à travers la fiscalité et que la nature s'est également habituée à leur présence. Elle rappelle également que sa famille vit depuis toujours à proximité des lignes sans impact sur sa santé.

Plus précisément, elle indique que la commune compte actuellement 12 pylônes de ligne à 400 00 volts et 16 pylônes de ligne à 225 000 volts. La fiscalité associée à ces ouvrages représente une ressource importante pour la commune. Elle indique que, sans cette fiscalité, la commune pourrait être contrainte d'augmenter les taxes afin de maintenir les charges engagées. Le démantèlement de la ligne représenterait une perte de 52 000 euros pour la commune.

Olivier Brisset reconnaît que cette solution d'inscrire la nouvelle ligne dans l'emprise de la ligne démantelée peut apparaître comme la plus simple et la plus pertinente. Il rappelle toutefois que, pour les projets de lignes à 225 000 et 400 000 volts, RTE doit mener une concertation selon le cadre défini

par la circulaire Ferracci, qui prévoit de partir d'une aire d'étude et d'étudier différents fuseaux. Il explique que les différents fuseaux correspondent à différentes hypothèses et qu'elles sont toutes étudiées dans le cadre de la concertation. Ces hypothèses seront comparées selon différents critères, notamment environnementaux, humains et paysagers, afin d'identifier le fuseau de moindre impact. La concertation doit également permettre de recueillir les connaissances et les remarques du territoire, notamment concernant les enjeux liés à la fiscalité.

Il précise qu'un pylône de ligne à 400 000 volts représente environ 6 600 euros par an pour la commune, tandis que la fiscalité associée à un pylône de 225 000 volts représente environ la moitié de ce montant.

À titre d'ordre de grandeur, le démontage des 210 pylônes à 225 000 volts représenterait un volume de fiscalité d'environ 700 000 euros, tandis que les 200 nouveaux pylônes à 400 000 volts représenteraient environ 1,3 million d'euros. La future ligne pourrait ainsi représenter une somme de l'ordre de 600 000 euros par an pour le territoire.

Johann Trumeau, maire de Saint-Ambroix, indique être en accord avec l'intervention de la maire de Chouday. Il souligne que la concertation permet de faire remonter les différents avis. Il estime que l'hypothèse la plus simple et la plus courte semble être celle qui consiste à reprendre le tracé existant. Il rappelle que les lignes sont présentes depuis 1939 et que la population est habituée à la présence des pylônes, dont la taille ne changerait pas. Il souligne également l'intérêt économique de ces ouvrages pour les communes et indique qu'il serait difficile de se passer de cette ressource.

Les enjeux environnementaux liés à l'implantation de la ligne

Une participante revient sur les études d'impact. Elle indique avoir compris, à la lecture du dossier, que certains inventaires environnementaux doivent encore être réalisés dans le cadre de l'étude d'impact en 2027. Elle demande si, dans l'hypothèse où ces études révéleraient des enjeux importants, il serait encore possible de modifier le fuseau.

Olivier Brisset explique que les fuseaux sont trop vastes pour permettre la réalisation d'une étude d'impact à ce stade. RTE attend la définition du fuseau de moindre impact pour lancer cette étude. Il précise toutefois que la démarche ne part pas d'une feuille blanche : un bureau d'études spécialisé dans l'environnement a déjà travaillé sur le territoire et RTE a rencontré des associations qui ont signalé certains enjeux, par exemple concernant la cigogne noire. RTE dispose aussi d'éléments sur les zones humides et les zones de captage. L'étude d'impact sera donc réalisée dans un second temps, mais les premiers éléments de connaissance du territoire sont déjà intégrés à la réflexion.

Cyril Mounier rappelle que les pylônes sont espacés en moyenne de 500 mètres et que leur implantation devra notamment permettre d'éviter les zones humides.

Il ajoute que la démarche repose sur la logique « ERC » : éviter, réduire et compenser. L'objectif est d'abord d'éviter les enjeux, notamment en adaptant les solutions techniques. Il précise que les 500 mètres correspondent à un espacement moyen entre les pylônes et ne constituent pas une règle imposant leur implantation à intervalles fixes.

Le choix des fuseaux et les différentes hypothèses portées à la concertation du public

Un participant indique que de nombreuses personnes demandent que la nouvelle ligne soit implantée à la place de celle qui doit être déposée.

Un participant demande s'il a bien compris que, parmi les fuseaux nord, un scénario privilégié semble se dégager sur le tracé qui reprendrait la ligne devant être démantelée. Il interroge également RTE sur les projets d'agrivoltaïsme ayant déjà obtenu des permis de construire et sur les conséquences éventuelles du passage d'une ligne à haute tension au-dessus d'un terrain concerné par un projet agrivoltaïque.

Cyril Mounier rappelle que c'est l'État qui décidera du fuseau, en prenant en compte le bilan de la concertation ainsi que l'expression des élus. La décision relève donc du territoire et de l'État. Dans la partie sud, il indique que les acteurs locaux rencontrés semblent faire émerger un consensus autour de la réutilisation du tracé de la ligne qui doit être démantelée. Dans la partie nord, les derniers kilomètres de la ligne existante ne seront pas déconstruits. Il ne sera donc pas possible de reprendre partout exactement le tracé de la ligne déposée. Il précise qu'un même consensus ne se dégage pas actuellement dans cette partie du territoire et que la concertation doit permettre de faire émerger l'option la plus adaptée.

Concernant l'agrivoltaïsme, RTE échange avec les concessionnaires et prend en compte les infrastructures existantes et à venir. Il indique qu'il est aujourd'hui possible d'envisager l'implantation d'ouvrages à proximité de champs agrivoltaïques.

Olivier Brisset ajoute que les hypothèses peuvent évoluer dans le cadre de la concertation. Il indique que RTE a déjà reçu des demandes d'évolution des fuseaux, notamment à Saint-Pierre-de-Jards et à Limeux. Des adaptations ont été demandées et seront étudiées. Il rappelle que c'est précisément l'objet de la concertation.

Un participant évoque les flux d'électricité et estime que la production du sud-ouest doit être évacuée vers le nord, ce qui justifie la ligne à 400 000 volts, tandis que la question de la desserte d'Ozans relève d'une problématique différente. Il estime qu'entre Éguzon et Marmagne, la ligne droite serait la solution la plus économique et qu'il serait préférable de reprendre la ligne qui doit être déposée afin de limiter les impacts. Il ajoute qu'un tracé comportant moins de pylônes et moins de câbles pourrait limiter les pertes en ligne qui représentant un coût important, ce qui prône en faveur du tracé actuel qui est plus direct.

Cyril Mounier indique que la dimension économique fait partie des critères pris en compte, RTE ayant la responsabilité d'utiliser les fonds publics de manière maîtrisée. Il rappelle que les lignes existantes ont été construites dans un contexte différent, à une époque où les ouvrages étaient construits en ligne droite. RTE cherche aujourd'hui à limiter autant que possible les impacts, ce qui explique la démarche actuelle de comparaison des différents fuseaux.

Une participante demande pourquoi RTE ne reprend pas le tracé d'origine. Elle revient notamment sur le fuseau E, qui est fortement décalé vers l'est. Elle rappelle que, lors d'une réunion avec les élus à Ménétréols-sous-Vatan à laquelle elle participait en tant qu'habitante, la question des contraintes à l'arrivée au poste de Marmagne avait été évoquée.

Olivier Brisset explique que ce fuseau E présente moins d'enjeux environnementaux. Il comporte également moins de zones d'habitat. C'est pourquoi, dans la logique de recherche du moindre impact, il est apparu pertinent de proposer ce fuseau, même s'il est plus long. Il précise également que les

arrivées par le sud du poste électrique de Marmagne sont particulièrement complexes. De nombreuses lignes arrivent déjà au sud du poste, ce qui rend les conditions d'accès au poste plus difficiles sans être impossibles. L'accès par l'ouest est plus facile.

Le projet de centre de données porté par Google sur la ZAC d'Ozans et son raccordement

Une participante remercie les intervenants pour leurs explications qu'elle estime claires. Elle revient sur le projet de centre de données sur la ZAC d'Ozans, dont le financement serait intégralement assuré par Google, y compris le raccordement électrique. Elle demande ce que recouvre ce financement et quels ouvrages relèvent du raccordement propre au projet d'Ozans et lesquels relèvent du renforcement du réseau public d'électricité.

Cyril Mounier précise que la présente concertation porte actuellement sur le projet de renforcement électrique entre Éguzon et Marmagne financé par RTE. Ce projet répond à des enjeux nationaux, mais présente également des opportunités locales, notamment pour le projet situé dans la ZAC d'Ozans. Il rappelle que ce dernier constitue un projet distinct, faisant l'objet de sa propre concertation. Sur cet autre projet de centre données, Google a sollicité un raccordement électrique. Les ouvrages nécessaires à ce raccordement seront financés par le demandeur du raccordement conformément au Code de l'énergie.

Il insiste sur la dissociation des deux projets : RTE réalisera le projet Éguzon-Marmagne, que le centre de données se réalise ou non, car ce projet répond à des objectifs nationaux. Il ajoute toutefois que, sans ce renforcement, le territoire de Châteauroux ne pourrait pas atteindre ses objectifs de développement industriel. Cet enjeu ne se limite par ailleurs pas au projet Google : il s'inscrit dans une stratégie plus large de développement industriel du territoire. Il rappelle que le raccordement au réseau constitue une mission de service public de RTE, qui a l'obligation de raccorder les usagers qui en font la demande, quelle que soit leur activité.

Xavier Elbaz, maire de Villedieu-sur-Indre, interroge RTE sur la capacité et l'usage de la future ligne à 400 000 volts. Il demande si RTE voit un intérêt technique à disposer d'un important consommateur d'électricité local, comme le projet Google, notamment en termes d'équilibre entre la production et la consommation d'électricité. Il demande également si la consommation du centre de données monopolisera une partie de la capacité de la nouvelle ligne au détriment d'autres projets du territoire.

Cyril Mounier rappelle qu'une concertation spécifique sera consacrée au projet Google et permettra d'approfondir tous ces sujets. Il explique que, dans une dynamique de flux électriques du sud vers le nord, la présence d'un important consommateur à Châteauroux peut contribuer à éviter des congestions sur les flux situés plus au nord. La nouvelle ligne apportera une capacité supplémentaire de 5 400 MW. Avec la ligne à 400 000 volts existante, la capacité totale atteindra environ 7 600 MW. Le projet de centre de données représenterait environ 1 000 MW, soit de l'ordre de 15 % de la capacité. Le réseau est donc dimensionné pour ces besoins et pour pouvoir accueillir d'autres projets participant au développement économique du territoire.

Une habitante d'Étrechet revient sur la carte des fuseaux et demande si le raccordement du centre de données implique la construction de pylônes supplémentaires et donc un tracé différent. Elle interroge également RTE sur les jonctions représentées sur la carte et demande si celles-ci impliquent d'autres implantations de pylônes et donc une nouvelle concertation. Elle demande enfin si le raccordement du centre de données se fera en aérien ou en souterrain.

Cyril Mounier explique que les jonctions permettent de passer d'un fuseau à un autre et offrent ainsi une possibilité plus importante dans le choix du cheminement. Au final, un seul cheminement sera retenu entre Éguzon et Marmagne, en empruntant ou non l'une des jonctions.

Il confirme que les fuseaux convergent vers la ZAC d'Ozans. Cela correspond à un souhait du territoire qui a souhaité que le projet passe à proximité de cette zone, considérée comme un pôle de développement économique important, afin que le projet soit le plus utile possible au développement local. C'est dans cette logique que les fuseaux convergent vers la ZAC d'Ozans.

Il ajoute que des ouvrages seront nécessaires pour raccorder le centre de données grâce à des lignes aériennes à 400 000 volts.

Un participant revient sur la zone de convergence centrale, qui concerne notamment Étrechet et la ZAC d'Ozans, présentée comme un pôle majeur de développement du territoire. Il rappelle qu'une deuxième concertation doit être organisée sur le projet Google, mais indique qu'il dispose pour l'instant de peu d'informations sur ce projet. Il précise que Google est le maître d'ouvrage du projet et non Châteauroux Métropole et demande comment cette concertation sera organisée. Il évoque le projet de Google et sa puissance pouvant aller de 500 à 1 200 MW, ainsi que les enjeux liés aux centres de données et à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Il s'interroge sur la consommation énergétique du projet au regard de nos objectifs de réduction de la consommation d'énergie. Il mentionne également la possibilité d'un moratoire sur ce type d'activité et la stratégie de l'ADEME.

Il précise qu'il comprend que le projet d'Ozans constitue un autre projet, mais considère que la zone de convergence est directement liée à cette problématique. Il indique que, comme citoyen, il ne dispose pas actuellement d'informations suffisantes sur le projet Google alors que la concertation doit commencer prochainement. Il rappelle l'importance d'une bonne information du public sur les deux projets.

Cyril Mounier indique que le projet Google fera lui aussi l'objet d'une concertation encadrée par la CNDP. Les garants nommés sur ce projet seront donc en charge de garantir un niveau d'information satisfaisant pour le public. La CNDP doit arrêter prochainement les dates de la concertation consacrée au projet Google. Le dossier doit être examiné la semaine suivante et, à l'issue de cet examen, les dates de la concertation seront rendues publiques.

Concernant le projet Éguzon-Marmagne, il précise que la zone de convergence n'est pas définie uniquement pour assurer la desserte de Google. Elle vise à desservir la ZAC d'Ozans. Le projet est donc nécessaire que le projet Google se réalise ou non. Il rappelle que plusieurs industriels se sont intéressés par le passé à la ZAC d'Ozans sans pouvoir concrétiser leur projet faute de capacité de desserte électrique. La pertinence des fuseaux pour le développement économique du territoire reste donc la même, avec ou sans le projet Google.

Un participant revient sur le projet d'Ozans. Il évoque une emprise totale de la ZAC de 500 hectares, donc 150 hectares sont dédiés à la gestion de l'eau, ainsi que les 212 hectares liés au projet Google. Il mentionne la présence de mardelles (petite dépression naturelle en forme de cuvette ou de mare que l'on trouve dans les sols calcaires ou argileux) et les enjeux liés au risque karstique (risque de mouvement de terrains liés à la présence de cavité dans le sous-sol créées par l'érosion de l'eau dans les zones calcaires). Il demande que soient prises en compte les études hydrogéologiques relatives aux systèmes karstiques et qu'une équipe spécialisée dans l'hydrogéologie puisse intervenir pour déterminer l'emplacement des pylônes.

Cyril Mounier invite le participant à formaliser sa contribution sur la ZAC d'Ozans dans le cadre de la concertation dédiée qui sera prochainement lancée, afin qu'elle puisse être prise en compte dans le bilan.

Un participant estime que plusieurs fuseaux sont proposés, mais qu'il n'y a pas plusieurs possibilités concernant la zone de convergence. Il demande qui a décidé de cette zone, considérant que la justification par le développement économique est principalement liée au projet Google. Il indique souhaiter davantage de précisions sur la nécessité de desservir des projets industriels, alors qu'il estime qu'il n'existe pas aujourd'hui suffisamment de projets de ce type sur le territoire. Il considère par ailleurs qu'un centre de données ne constitue pas, selon lui, un projet industriel en termes d'emplois ou de développement économique. Il précise être venu pour obtenir des réponses sur le projet Google et demande quelle est précisément la demande de raccordement formulée par Google auprès de RTE. Il s'adresse également aux garantes et demande si elles savent pourquoi la concertation concernant Google a pris autant de temps et si la CNDP a eu suffisamment de temps pour examiner le dossier avant l'ouverture de la concertation.

Brigitte Chalopin, garante de la CNDP explique qu'initialement, les deux concertations devaient se tenir de manière concomitante. La concertation concernant Google a toutefois pris du retard, notamment parce que les garants désignés ont formulé des demandes et des questions à Google sur des sujets manquants dans le dossier de concertation. Elle précise que les garantes étaient conscientes des recoupements possibles entre les deux concertations et qu'un travail a été mené avec les garants du projet Google. Une séance plénière de la CNDP est prévue la semaine suivante. Le dossier sera présenté à l'ensemble de la CNDP, qui déterminera s'il est complet ou non. Brigitte Chalopin rappelle que la CNDP doit garantir un droit à une information aussi accessible et transparente que possible. Le travail de mise au point du dossier a donc pris du temps, la CNDP ne souhaitant pas laisser passer un dossier qui ne serait pas suffisamment accessible au public sur le plan technique. Elle indique qu'un temps commun est prévu entre les deux concertations, notamment à travers une réunion catégorielle avec le monde économique.

Cyril Mounier précise que RTE a reçu, pour le centre de données, une demande de raccordement au réseau 400 000 volts à hauteur de 1 200 MW. Il rappelle que le raccordement de la ZAC d'Ozans à la nouvelle ligne, impliquant une convergence des fuseaux à proximité du site, est une demande du territoire. Si le raccordement devait être réalisé loin de la zone de convergence, par exemple au niveau de Lignières à l'est de l'aire d'étude, il faudrait construire des lignes à 400 000 volts supplémentaires pour traverser le territoire et rejoindre la ZAC d'Ozans. Il ne serait donc pas pertinent, selon lui, de partir vers l'est pour construire ensuite d'autres lignes permettant de rejoindre la ZAC.

Il rappelle toutefois que les fuseaux présentés sont des propositions et que, si de nouveaux enjeux émergent au cours de la concertation, RTE est disposé à les étudier.

Conclusion

Les garantes prennent la parole pour conclure la rencontre. Elles se déclarent satisfaites des échanges qui ont eu lieu au cours de la réunion. Elles soulignent que de nombreuses thématiques ont été abordées et que RTE a apporté des réponses aux différentes questions soulevées.

Elles invitent les participants à rester attentifs à la suite de la concertation, qui se poursuivra à travers d'autres événements et permettra d'aborder d'autres thématiques. Elles rappellent également la possibilité de s'inscrire aux visites organisées en bus et invitent les participants à déposer un avis sur la plateforme de concertation, rappelant que RTE répond à chaque contribution déposée.